



N° 11
Mai 2012

L'Écho de Courlans

Chers administrés,

L'année est déjà bien engagée, elle sera bien sûr marquée par les élections présidentielles et législatives. En dehors de ces enjeux nationaux, notre budget municipal s'est construit avec la volonté de continuer à investir avec une rigueur de gestion et une modération fiscale que je souhaite exemplaires. J'espère que ce bulletin vous apportera les informations nécessaires à une démocratie partagée.

Alain Pattingre

Budget

Comme chaque année, l'élaboration du budget est un temps fort de l'action municipale car il engage les finances de la commune sur les projets et donc les investissements à réaliser.

La première décision a été de **ne pas modifier le taux des taxes communales** qui pèsent sur les ménages.

Pour mémoire :

- Taxe d'habitation = 10,92 %
- Taxe sur le foncier bâti = 17,32 %
- Taxe sur le foncier non bâti = 30,73 %

La décision suivante concerne l'endettement de la commune. Afin de préserver les capacités d'investissement pour les années à venir, le conseil municipal a souhaité **maintenir l'endettement à un niveau supportable** et a donc été amené à maîtriser les dépenses au plus juste.

Le budget 2012 se décline donc comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	
Charges générales	= 131752 €
Charges de personnel	= 152400 €
Autres charges	= 207617 €
Total dépenses	= 491769 €
Recettes	
Impôts et taxes	= 211475 €
Subventions et dotations	= 126648 €
Autres recettes	= 153646 €
Total recettes	= 491769 €

Le détail du budget est en ligne sur le site internet de la commune :

<http://www.courlans.fr/>

Investissement

Dépenses

Travaux de voirie	= 153588 €
Autres achats et travaux	= 223820 €
Total dépenses	= 377408 €

Recettes

Section de fonctionnement	= 67277 €
PVR	= 95061 €
Subventions, dotations	= 153458 €
Emprunt	= 61612 €
Total recettes	= 377408 €

Travaux

Aménagement rue Emmanuel Vauchez



Travaux programmés ou en cours de réalisation :

- Réfection du pont « Au Gay La Biche »
 - Aménagement de la Rue E. Vauchez
 - Mise en sécurité des escaliers de l'école
 - Mise aux normes ou remplacement de poteaux d'incendie
 - Remplacement et mise aux normes de la signalisation verticale et horizontale
- Travaux envisagés en 2012 :**
- Mise aux normes de l'installation électrique de l'église
 - Réfection des portes du caveau communal
 - Mise en conformité d'une partie de l'éclairage public
 - Nettoyage et entretien des voiries principales

Le 8 Mars 2012, le bureau d'études IAD a présenté un projet de **PLU** au conseil municipal. Rien n'est encore définitif mais une première ébauche a cependant été validée.

En voici les grandes lignes :

Rappel : Qu'est-ce que le SCOT ?

C'est le **Schéma de Cohérence Territoriale** qui doit fixer les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle du territoire à l'horizon 2030.

Transformation du POS en PLU :

La municipalité en fonction des enjeux liés au SCOT a ressenti le besoin de reprendre son document d'urbanisme élaboré en 1992 et plusieurs fois modifié.

Elaboration du PLU :

Le PLU doit désormais comporter un document intitulé **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Le PADD prend en compte l'urbanisme, l'habitat, l'économie, les déplacements et l'environnement. Il se traduit dans le PLU par une nouvelle définition des zones à urbaniser par rapport au POS en vigueur.

Orientations principales du PADD de Courlans :

- Volonté de définir l'aménagement dans les limites du village au sein du SCOT
- Nécessité de renforcer une centralité dans le village et une continuité dans les déplacements
- Prise en compte de l'environnement, du patrimoine, des loisirs, des risques et des nuisances.

La réunion publique d'information qui se tiendra prochainement sera l'occasion pour le conseil municipal de vous présenter l'ébauche des travaux réalisés en partenariat avec le bureau d'études.

Agenda

Yetchuno : concours de pétanque le 26mai 2012

Fête de l'école : 30 juin 2012

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat au public : merci de respecter ces horaires

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00
- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Rappel du respect des heures pour tondre ou utiliser un matériel bruyant :

- Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h30-19h30
- Le samedi : 9h00-1200 et 15h00-19h00
- Dimanche et jours fériés : 10h00- 12h00

Le brûlage des herbes, broussailles et autres déchets est rigoureusement interdit par arrêté préfectoral.

La déchetterie de Lons Sud située zone artisanale à Messia sur Sorne, est ouverte du lundi au samedi.

- En été : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30.
- En hiver : 8h30 - 12h00 et 13h30-17h30.

Il est strictement interdit de déposer des déchets quels qu'ils soient en dehors des lieux autorisés.

Affaires scolaires

Inscriptions pour la rentrée 2012 :

Pour être accueillis à la rentrée de septembre 2012, les enfants doivent avoir 2 ans révolus (nés avant le 31 août 2010). Si vous connaissez des personnes susceptibles d'inscrire leur enfant à l'école à la rentrée prochaine (quelle que soit la classe), merci de leur demander de contacter l'école ou la mairie dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le conseil municipal sera très vigilant sur la carte scolaire 2013 et mettra tout en œuvre pour le maintien des 6 classes de l'école.

Infos diverses

Vente de brioches :

L'APEI nous informe que la traditionnelle vente de brioches, qui se déroulait habituellement dans le courant du mois d'avril, sera organisée cette année dans la semaine du **8 au 14 octobre**.

Fermeture du secrétariat de mairie :

Du 16 au 28 mai 2012

Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint : chaque mardi de 17h30 à 19h00 (*il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie*)